

INVENTAIRE DES EFFETS REMIS LORS D'UN PARLOIR.

1 – EFFETS AUTORISES UNE FOIS PAR SEMAINE (et non à chaque parloir)

NOM/PRENOM : ECROU : CELLULE.....

<u>VETEMENTS AUTORISES</u>	<u>NOMBRE MAXI</u>	<u>NOMBRE LIVRES</u>
Bermudas. short. pantacourt	2	
Sous-vêtements. Soutien gorge	8	
Chaussettes .collants. Mi bas	8	
Chemise. Chemisette. T shirt. polos	5	
Pantalon. Jeans. Jupe. Robe.	3	
Veste de survêtement	1	
Pull. Sweat-shirt	2	
Veste en laine	1	
Pyjama. Chemise de nuit	1	
Mouchoir ou torchon en tissu	1	
Drap de bain (maxi 80*150 cm)	1	
Djellaba	1	
Gant de toilette, gant de crin, fleur de douche	1	
Peignoir (1 en cellule) + ceinture	1	
Serviette de toilette (90*40 cm)	1	
Livres avec dépôt légal, revues (même cantinable) , ouvrage d'apprentissage, dictionnaire	5	
CD.DVD, jeux vidéo (en original)	3	
Jeux de société y compris carnet de dessin	1 par mois	
Produit d'hygiène corporelle neuf, sans alcool, hors contenant verre, hors bombe aérosol, avec mention obligatoire 0% alcool : shampoing, gel douche, déodorant, crème solaire, crème hydratante, rasoir jetable, rasoir électrique, brosse à dent jetable, serviettes et tampons hygiéniques, tondeuse filaire ou rechargeable, brosse, peigne	3 produits <u>au total, contenance maximale de 250mL</u>	
Agenda, bloc papier à lettres, paquet d'enveloppes, lot feutres, lot crayons de couleur	2	
Timbres	5	
Petit objet non métallique ou dessin confectionné par les enfants	2/enfant	
Tout document relatif à la vie de famille (relevé de notes, carnet de santé, ...)	Nombre raisonnable	
Matériel de santé : lunettes de vue non teintées, appareillage dentaire, oculaire ou auditif, (y compris fixodent, piles pour appareil auditif...), brosse à dent électrique	1	

2 – EFFETS AUTORISES UNE SEULE FOIS PAR DETENTION

Bob,casquette (1 en cellule)	<u>2</u>	
Lunettes de soleil (1 en cellule)	1	
Tapis de prière sans boussole	1 par détenu sur autorisation	
Gants en laine (1 en cellule)	1	
Bonnet (1 en cellule)	1	
Écharpe 1 en cellule	1	
Blouson, Manteau, doudoune légère (1 en cellule)	1	
Chaussures sans tige métallique	1 paire tous les 2 mois	

Sont interdits : les vêtements à capuche, les cagoules, les vêtements en cuir. Tout vêtement s'apparentant à un uniforme (vêtements bleus, vêtements de camouflage).

Sont soumis à autorisation : les costumes (1 à la fouille), les cravates (1 à la fouille), les montres, certaines consoles de jeux, les produits de maquillage, le matériel médical lourd. (Mise à jour du 21/06/2021)

Nom et prénom du déposant	N°agent	Nom et prénom du détenu
Date :	Date :	Date :
Signature :	Signature :	Signature :